



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

|               |                    |           |
|---------------|--------------------|-----------|
| Saint-Pierre. | Un an . . . . .    | 12 fr. 00 |
|               | Six mois . . . . . | 7 00      |
| Coutre-mer.   | Un an . . . . .    | 15 00     |
|               | Six mois . . . . . | 9 00      |

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

### Prix des insertions.

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| Faits divers . . . . .      | 1 fr 00 |
| annonces, la ligne. . . . . | 0 75    |
| Reclames, la ligne. . . . . | 0 30    |

### Les Liéardiés et les Assurances.

(Suite et fin).

L'assurance est trop souvent considérée comme un jeu, une opération de pur hasard.

S'il est vrai qu'elle constitue un contrat aléatoire, l'assuré n'a pas le droit de chercher à réaliser un gain au détriment de son adversaire, le but unique qu'il peut poursuivre est de se garantir des suites d'événements fâcheux, c'est-à-dire d'éviter une perte.

L'assuré doit donc toujours avoir intérêt à la conservation de la chose garantie par le contrat qui ne doit jamais lui procurer un bénéfice, une cause d'enrichissement mais une indemnité.

Le chiffre de cette indemnité ne doit, en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, dépasser celui de la perte réellement subie.

Et même si l'assureur s'engageait à pa-

yer la totalité de la somme assurée quelque fut le dommage éprouvé, une telle convention ne lierait pas l'assureur.

Il sera toujours d'une excessive prudence, de bien indiquer lors de l'assurance l'état des lieux assurés, la nature plus ou moins grande des risques, et de signaler par la suite, à la compagnie, en le lui faisant reconnaître par un avenant, l'aggravation du danger couru.

Si non, lorsque le sinistre se produira, la compagnie d'assurances fera des difficultés, un refus même de paiement, en se basant sur une réticence dans l'évaluation des risques, un défaut de déclaration de leur augmentation, tous cas prévus dans toutes les polices.

Ceux qui s'assurent doivent encore avoir bien soin de prendre connaissance autant qu'ils le pourront des clauses imprimées de la police d'assurance, afin de connaître leurs droits et leurs devoirs, afin d'exiger la suppression de telles ou telles conditions qui leur paraîtraient onéreuses.

Malheureusement, il y a bien peu d'as-

surés qui prennent cette précaution.

Il faut dire enfin que les conditions générales de la police sont rédigées par des jurisconsultes habiles, spécialistes en matière de contrats d'assurances, dans l'intérêt exclusif des compagnies auxquelles ils sont attachés.

Il est donc sage pour les tribunaux en cas de procès de ne tenir aucun compte des clauses qui doivent être écartées de la commune intention des parties.

Dans notre colonie, les compagnies anglaises ont pour ainsi dire le monopole des assurances, et il est regrettable que dans un pays essentiellement français, elles n'aient pas encore compris que leur strict devoir est de rédiger leurs polices en français.

Elle devraient d'autant mieux le faire, qu'elles ne payent aucune patente chez nous et qu'elles profitent d'une situation qu'elles n'auraient pas en France.

Jusqu'à présent, elles avaient la réputation de régler largement et de donner aux sinistrés la juste réparation du préjudice

### FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No

### UNE DROLE D'HISTOIRE

NUVELLE SAINT-PIERRAISE

Autre considération qui les avait décidés à partir de bonne heure: Ils s'étaient laissé raconter que la truite, poi son de chasse, ne mord bien que le matin; que dans l'après-midi, indifférente au patinage de l'appât, elle se tenait coi sous une pierre, tout entière au plaisir de la sieste ou de la digestion, que par conséquent il fallait avoir égard à ses habitudes et ne la taquiner qu'aux heures où elle se sent

des fringales... Il y a comme cela des légendes qu'on répète pour les avoir entendues une fois.

Ils partirent donc avec la certitude d'autant plus grande de faire une bonne pêche qu'Albert avait dit confidentiellement à Adeline « J'ai des tuyaux par un gendarme « qui connaît admirablement la Belle Rive. »

— Oh ! alors, avait répondu la jeune femme, si tu as des tuyaux, ça va bien, parce que moi, vois-tu, quand ça ne mord pas, j'envoie tout à la balançoire. Je n'ai pas d'ambition comme toi.

Albert avait répliqué.

— Je suis ambitieux sans l'être. Seulement quand je m'occupe d'une chose, je veux lui faire rapporter tout ce qu'elle peut rapporter.

— Comme Napoléon, quoi! avait ajouté Adeline en riant: Prends garde, mon cher, de trouver ton saint-Hélène.

Tout en dévisant de la sorte, ils étaient arrivés au premier platier où, à raison de ses sinuosités incessantes, la Belle-Rivière oppose aux piétons un obstacle infranchissable. Il s'agissait de traverser le petit cours d'eau. Adeline, prévenue de ce contre-temps, s'était gréée en conséquence. Elle ramassa ses jupes, les ramena en bouchon sur son postérieur, et, ainsi retroussée, abaissa le volant brodé de son pantalon pour combler l'espace vide entre son genou et les bottes en caoutchouc qui montaient jusqu'à mi-jambe.

Le petit cours d'eau, enflé par des pluies récentes, roulaient sur un lit de cailloux de différents calibres. Le passage à gué se compliquait de trous assez profonds



éprouvé.

L'une d'elles, semble devoir entrer dans une autre voie; elle discutait dernièrement l'état des pertes produit par un assuré en le prétendant exagéré, en disant que la maison incendiée n'était pas assez grande pour contenir tous les objets dont la perte était alléguée.

Cette compagnie a-t-elle l'intention d'imputer bien des compagnies françaises?

Si oui, elle devrait commencer par réduire ses primes de 2 p. o/o à 75 centimes pour mille taux insignifiant qui est appliqué en France et surtout à ne pas percevoir des primes sur des sommes qu'elle ne paiera jamais.

Les agents ont le tort de ne pas éclairer les assurés au moment du contrat, de ne pas les engager à restreindre le chiffre assuré afin qu'il ne jetent pas chaque année par la fenêtre des sommes qui ne leur produiront jamais rien, est ne feront qu'enrichir des compagnies étrangères avec qui on est exposé à aller plaider dans leur pays si non pour obtenir la fixation de la somme due, au moins pour avoir l'exequatur d'un jugement rendu en France et l'exécution de ce jugement.

La conclusion de cette petite étude sommaire est que, en redoublant de précautions, en envisageant toutes les conséquences que peut entraîner un incendie, on arriverait à avoir intérêt à rester son propre assureur ou au moins à faire baisser les primes en diminuant les sinistres; enfin on ne doit jamais s'assurer pour une somme supérieure à la perte dont on pourra justifier.

## LES REGATES

Les petits bateaux  
Qui vont sur l'eau  
Ont-ils des jambes?  
non, ils avaient plutôt des ailes, de gran-

des ailes jaunes, les petits bateaux.

Ne voltigeaient-ils pas, ces coquets oiseaux marins, yoles, baleinières, gigs, périssoires, rapides sur les eaux limpides et vertes de la rade, tach's ça et là par de beaux rayons de soleil qui leur donnaient un réel éclat?

Malheureusement, ces rayons étaient comme depuis plusieurs jours un peu trop chauds avec leurs 25 degrés.

Dame, vous savez, quand le soleil de Saint-Pierre se mêle de jouer au méridional, il vous fait de ces gasconnades assez sensibles.

Pour combattre ses effets, une petite brise désirée venait tout doucement en bonne fille faisant de son mieux, servir de doux palliatif.

Enfin le temps était superbe, et on pourrait se demander si les membres de la société des régates, n'ont pas fait comme Faust, un pacte avec le diable.

Certes, ils avaient commandé le temps pour la première tête d'inauguration de la société du « Club Nautique », ils ne l'eussent pas eu meilleur.

Les polychromes ombrelles et toilettes de nos gracieuses Saint-Pierraise étaient leur note gaie au paysage.

La montagne était garnie de groupes charmants.

La tribune était assez vaste pour permettre de circuler à l'aise.

La façade garnie de spruce, de drapeaux et d'oriflammes faisait un très bel effet.

Les canots, baleinières des navires de guerre ne manquaient pas de rehausser l'éclat de la tête.

Les prix avaient été parfaitement choisis par la commission; ils étaient de nature à tenter les plus difficiles et à donner des regrets à ceux qui ne s'étaient pas fait inscrire.

Les courses ont commencé à une heure et demie et jusqu'à 6 heures la musique de la *Naiade* et la Société Musicale

s'y sont fait agréablement entendre.

Cette dernière nous a donné de plus un charmant concert à huit heures et demie et ensuite une retraite aux flambeaux très réussie et comme toujours pleine d'entrain.

On n'entendait qu'éclats de rire et cris de joie, c'était une gaieté exubérante à ne pouvoir décrire.

Disons à l'occasion que c'est à la Société Musicale que nous devons la plus grande partie de nos fêtes et distractions et que certes elle ne marchande jamais, son précieux concours, le dévouement de tous ses artistes.

Cependant tout ce que nous avons vu jusqu'à ce jour n'est parait-il rien auprès de la grande soirée qu'elle offrira le 26 courant à l'amiral et ses officiers,

Le rink est déjà complètement transformé nous dit-on.

Cette soirée laissera au loin derrière elle celles du carnaval données dans la même salle.

## ABORDAGE DU "FRANCIS"

Le 8 août, à 8 heures du soir le "Francis" se trouvait par 45 degrés 55 secondes de latitude nord et à 56 degrés 15 secondes longitude ouest. Ayant ses feux allumés, le navire flottait 2 nœuds et demie.

Il avait dix hommes de quart sous le commandement du maître d'équipage. La brume était très épaisse.

La corne de brume avait été confiée au saleur qui donnait un coup à 2 minutes d'intervalle.

Le capitaine était dans la chambre lorsqu'il entendit crier que le navire allait être abordé. Il saute sur le pont et il entend le bruit de la machine d'un bateau à vapeur qui semblait venir.

Le capitaine et l'équipage poussent des cris désespérés pour se faire entendre. Au même instant le steamer "Collingham" capitaine G. W. Warton, attaché au port de Londres venant de New York à destination d'Ecosse, coupe le "Francis" à tribord sur l'avant des haubans de misaine.

Le choc fut si terrible que le navire s'in-

produits par l'interstice des pierres. Albert intervint.

— Tiens! dit-il à sa femme, appuies-toi sur mon épaulement. Tu choisiras la place où il faut mettre le pied.

Adeline répartit.

— Tu m'embêtes! J'aime mieux aller seule. Avec cela que c'est difficile...

Elle s'avanza avec précaution, surprise que cette eau vorace qui lui coulait dans les jambes ne la mordit pas aux mollets. mais elle avait compté sans les pierres anguleuses du fond. Elle se todit le pied sur un raillo pointu, trébucha et s'écria:

— Je crois que ça y est!

— Ca y est, quoi? demanda Albert qui était déjà passé sur l'autre rive.

-- Eh bien, oui, ça y est... De l'eau dans mes bottes, pardine!

Elle avait prononcé si drôlement ces mots « ça y est » que toute la plaine en était égayée. Les arbres s'esclaflaient de rire, et Albert s'en tenait les côtes.

Une fois sur la berge opposée on répara le désastre. Adeline s'assit sur le talus et retira ses bottes en caoutchouc pour en expurger l'eau qui y était entrée. Ses bas étaient mouillés, mais Albert lui dit:

— Ça séchera en marchant. Remets tes bottes, et une autre fois ne sois pas si présomptueuse.

Le soleil s'annonçait irrésistible. On voyait son orbe rouge comme un tison surgir peu à peu du sommet de la Tête-Pelée. La journée serait chaude, asphy-

xante. Albert en fit la remarque à Adeline qui se contenta de répondre: « Que veux-tu? mon ami, nous tâcherons de nous en garer le mieux possible. »

Ils s'acheminèrent vers le second platier. Quoiqu'on leur eut dit que le but à atteindre: les *Fourches* était fort loin, qu'il fallait deux heures de marche pour y arriver, ils auraient été au bout du monde, tant ils se sentaient légers et dispos. Il leur semblait que dans la fraîcheur matinale ils respiraient de l'air neuf. »

Le coude formé par le cours d'eau entre le second et le troisième platier fut traversé sans encombre. Adeline, instruite par l'expérience, n'avait pas refusé cette fois le bras d'Albert. Elle s'y cramponnait avec la sécurité que donne un point d'appui et choisissait, pour aventurer le pied, les cailloux que son mari lui assurait être



clina sur babord et changeant de panne vint se ranger le long de l'abordeur.

Le nommé Evensi effrayé s'ula à bord du vapeur.

Le capitaine donne l'ordre de jeter les doris à la mer.

Le navire abordeur avait coupé le "Francis" depuis le plat-bord à la flottaison sur une longueur de 1 mètre 50.

L'eau s'engouffra dans le navire avec une prodigieuse rapidité,

Le capitaine restant seul à bord donna l'ordre à l'équipage d'embarquer dans les doris et de se tenir prêt à s'éloigner dans le cas où le navire coulerait subitement.

Le navire étant enfoncé de 3 virures le capitaine appela un doris qui vint le prendre et le dirigea sur l'abordeur qui avait déjà disparu dans la brume.

Arrivé à bord, le capitaine Mardrel, commandant le "Francis" monta sur la passerelle et demanda au capitaine d'aller voir si le navire avait complètement disparu. Il refusa en disant en français « allez dormir tranquille » et le navire reprit sa marche.

Contrairement aux règlements internationaux le steamer était au moment de l'abordeage à toute vitesse et ne sifflait que de longs intervalles.

Le capitaine du "Collingham" débarqua l'équipage du "Francis" à Ferryland sans lui offrir le moindre vêtement de rechange laissant les uns sans souliers, les autres sans coiffure et sans paletot, un autre en caleçon

Embarqués en suite sur les ordres du Consul de St-Jean sur le vapeur postal Grand Lake ils arrivèrent à St-Pierre le 14 août à 5 heures du soir. Le navire abordeur était chargé de 2000 tonneaux de blé.

## Faits divers

Le 15 août, vers 4 heures, le nommé Inglever, matelot à bord de la goëlette Gustave et Louis, a été frappé par un de ses camarades le matelot Servais. La victime était un peu prise de boisson et cherchait querelle à tout le monde. Elle a reçu à la tête une forte entaille qui nécessitera des soins médicaux pendant quelques jours.

« des pierres de tout repos. »

En côtoyant les méandres capricieux de la Belle-Rivière, ils admirèrent des sites boisés auxquels leurs yeux, qui n'avaient refleté jusqu'ici que les tristesses de la Montagne Saint-Pierraise, n'étaient pas habitués. Des arbres étaient là, mon Dieu! oui, des arbres qui avaient tout ce qu'il faut pour être arbres, un tronc avec de l'écorce, des branches et du feuillage au bout : l'if-sapin en forme triangulaire, l'érable à la tige élancée, le bouleau à la verdoyante chevelure, et le sorbier aimé des oiseaux. De temps à autre, un merle passait, les plumes lustrées de noir, avec un dessous de gorge couleur Isabelle. Il paraissait énorme, plus gros que de nature, et jetait un cri bref et discord, qui portait tellement sur les nerfs qu'Albert dit à Adeline.

Nous sommes heureux de féliciter le service de voirie municipal pour les travaux de nivellement de la place de la Liberté et du quai de la Roncière.

Le quai en avait certes besoin. Quant à la place ce n'est que maintenant qu'elle peut véritablement porter ce nom.

Le travail qui y a été fait est très important.

Quand l'administration municipale mérite des bons points et que nous en apercevons nous les lui décernons avec un vif plaisir.

Que les nouvelles de France sont rares entre deux courriers !

La compagnie des télégraphes ne pourrait elle nous en donner davantage moyennant une rétribution que lui voterait le conseil général ?

Le nommé Huet, ouvrier-charron, âgé de 58 ans, avait diné dimanche dernier à la ferme du sieur Vincent Maillard, en compagnie de ce dernier et du sieur Chauvin. Le dîner avait été gai. On avait mangé une blanquette de harengs. Huet quitta ses hôtes pour aller pêcher des crabe au bord de l'eau, laissant son foulard et son paletot à la ferme.

Inquiets de ne pas le voir revenir, Vincent Maillard et son fidèle acolyte, le sieur Chauvin se mirent à sa recherche. Le 15 août, au matin, ils trouvèrent le cadavre de Huet, gisant au plein, parmi de gros cailloux, à la pointe ouest, en dehors de la Pointe-Blanche.

Il aurait succombé, paraît-il, à une attaque d'apoplexie.

Rien de plus curieux que le théâtre de

-- Ah! le coquin! Si j'avais un fusil? Comme je le descendrais!...

-- Oui, mais tu n'en as pas, répondit Adeline, et c'est heureux, car ce merle qui a un ut de poitrine si désagréable est le seul ténor de céans.

Au bout d'une heure de marche, ils arrivèrent à un gros rocher, qui resserrait tellement le boyau dans lequel coulait la Belle Rivière que le passage semblait presque impossible. Adeline qui se sentait un peu lasse voulut se reposer.

— Si nous mangions? dit Albert, j'ai l'estomac dans les talons,

— J'allais te le proposer, répondit Adeline, j'ai également une faim de loup.

Albert déballa les provisions qui étaient dans son havresac. Une boîte de conser-

l'incendie du 10 août. Telle a été l'intensité des flammes que leur réverbération a torréfié les jardins avoisinants.

Nous avons vu des carrés de choux qui ont blanchi en une nuit, des plants de pommes de terre qui ont été rissolés par l'action de la charleur.

Nous avons eu la curiosité d'extraire une petite patate de dessous la terre. Elle était cuite, et parfaitement comestible. Un si grand désastre pour un si petit résultat! Quelle misère!

## COLLÈGE DE SAINT-SERVAN.

(Bretagne. France).

Magnifique et très confortable établissement en vu de la mer, à 1/4 d'heure de Saint-Malo. Etudes complètes classiques et modernes (20 élèves recus l'an dernier aux divers baccalauréats es-lettres, ès-sciences et moderne.)

Direction pour le commerce, la médecine, le droit, les grandes écoles de l'Etat (7 enciens élèves admis cette année aux examens oraux de l'Ecole Polytechnique, St-Cyr, Ecole Navale,) Chapelle dans l'établissement. Plage particulière pour bains de mer, avec toutes garanties de sécurité.

Soins maternels, climat très-favorable aux jeunes enfants et élèves de santé délicate. Répétitions et bains pendant les vacances. Envoi, sur demande au Principal, de références, palmarès, photographies du collège.

Prix 600 fr. tout compris. (Prendre note de cette annonce, qui ne sera pas renouvelée).

Le 15 courant, à 5 heures après midi, la goëlette *Louis-Marie*, appartenant à M. Louis Hubert a fait des avaries au canot

ves fut ouverte mais au moment de poser la bouteille de vin sur le roe, il y eut un bruit sec, et le liquide empourpre le grès qui ne s'était jamais vu à pareille noce. La bouteille s'était cassée.

(A suivre)

**GRATIS**

c'est-à-dire au prix du papier et du port sera envoyé contre 1 fr. 25 adressé à M. J. DELOUCHÉ, 336, rue Saint-Honoré, Paris.

Un volume 500 pages, par le Docteur J. J. J. de la Faculté de Paris

LA MÉDECINE MODERNE À LA PORTÉE DE TOUS

Description des principales maladies et moyens

économiques de les traiter

Se hâter il ne reste plus que quelques Exemplaires.



de M. Paturel, H. P. en rade St-Pierre et la coulée à fond.

Samedi dernier, le jeune Léonce Dauphin, âgé de 28 mois, se rendait sur le quai en compagnie de son frère Albert, âgé de 8 ans. Arrivés sur la cale Clément, ce dernier quitta son frère et partit vers un autre endroit. Le plus jeune, resté seul, descendit la calle et commença à s'amuser avec l'eau; mal lui en prit car aussitôt il perdit pied et tomba à la mer. Il était depuis quelques instants déjà dans cette périlleuse situation lorsque M. Clément Joseph voyant le danger que ce jeune enfant courait, alla à son secours et le ramena sain et sauf sur le quai. L'enfant a rejeté seulement un peu d'eau qu'il avait avalée et en a été quitte pour un bon bain.

Nos chaleureuses félicitations à M. Joseph Clément.

Pourquoi ne place t-on pas sur la basse Beliveau située sur la côte Est de la grande Miquelon, une bouée à sifflet automatique pour en signaler les approches? Il y a un véritable danger à naviguer dans ces parages par temps de brume et il est à craindre qu'un jour ou l'autre, un nouveau malheur ne vienne s'ajouter à ceux hélas trop nombreux qui font de la grande Miquelon et de Langlade une véritable nécropole de navires.

Ne serait-ce que pour le steamer Progrès qui effectue toutes les semaines plusieurs voyages à Miquelon, il importe de réparer au plus vite une négligence dont les conséquences pourraient être des plus funestes.

Mercredi matin Maillard (Jules) et son neveu Joseph Maillard étaient à la chasse aux Alouettes en cotoyant les rochers de la Pointe Blanche, lorsqu'en passant près de l'endroit où le cadavre de Huet avait été trouvé, Jules Maillard voulut démontrer à son neveu comment Huet était tombé.

La démonstration a été si convaincante que Joseph Maillard perdant l'équilibre tribucha et dans sa chute lâcha son fusil dont le coup partit et alla atteindre Jules Maillard dans le flanc droit.

#### BAROMÈTRE DE L'ÉGALITÉ.

|          |    |             |
|----------|----|-------------|
| Dimanche | 13 | 25 degrés c |
| Lundi    | 14 | 12 —        |
| Mardi    | 15 | 12 —        |
| Mercredi | 16 | 15 —        |
| Jeudi    | 17 | 12 —        |

Entendu dimanche aux régates sur la montagne:

Toute fière de sa maternité récente, la p'tite R. ne tarissait pas sur les faits et gestes de son bébé:

— Et si tu le voyais téter!

— Il prend bien le sein?

— Oh! ma chère,,, comme un petit homme!

Le Saint-Pierre parti hier à 11 heures de Sydney a dû y retourner ce matin en relâche. Nous n'aurons donc le courrier qu'après la tempête.

L'Administrateur-Cérant, A. LEMOINE

## ANNONCES

Étude de Me Georges WINTREBERT, avocat agréé, rue de Sèze.

Vente sur saisie immobilière.

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance des îles Saint-Pierre et Miquelon le lundi ouze septembre prochain à deux heures de relevée.

#### DÉSIGNATION:

Une maison, terrain et dépendances sis à St-Pierre rue Joinville, le tout borné au Nord par Béchet Auguste, au Sud par la rue Joinville, à l'Est par Quédinet et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur cave et d'un grenier. Le rez-de-chaussée est divisé en cinq appartements et le grenier en deux appartements. La superficie totale est de 464 mètres carrés 75 centimètres.

Mise à prix: 3,100 fr.

Cet immeuble a été saisi à la requête de M. Firmin Fourel propriétaire, 20 Mlle Rose Fourel propriétaire demeurant à St-Pierre pour lesquels domicile est élu en l'étude et demeure de Me Georges Wintrebért avocat agréé, rue de Sèze, suivant procès-verbal de Louis Héguy huissier à St-Pierre en date du 26 mai 1893, visé le même jour par le maire de Saint-Pierre et transcrit au bureau des hypothèques de la colonie le 3 juin volume 7, articles 322 et 322, contre Auguste Ledantec charpentier demeurant à St-Pierre.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente a été déposé au greffe du tribunal civil.

Il est déclaré conformément à l'article 696 de code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la jugement d'adjudication.

Saint Pierre, le 17 août 1892.

L'avocat-agréé poursuivant,

G. WINTREBERT.

On demande un bon domestique.

A vendre à bas prix une bonne carabine de chasse pour petit gibier.

#### BIÈRE TONIQUE FERRUGINEUSE RINCK.

Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs, un produit essentiellement hygiénique, et qui entre de plus en plus dans la consommation. Il s'agit de la Bière ferrugineuse de la maison Rinck, de Lyon.

Sa faible acidité, sa richesse en extraits et son goût agréable la rendent préférable au vin dans beaucoup de cas; ses qualités reconstitutantes en font une ressource précieuse pour les femmes enceintes ou nourrices, et enfin la présence du fer, lui donne des qualités toniques et régénératrices à l'aide desquels on peut combattre avec succès l'anémie, si répandue de nos jours, les maladies de jeunes filles et, d'une manière générale, l'appauvrissement du sang.

Dépot à Saint-Pierre.

A la maison des Sècheries de moru es de Por de Bouc.

Saint-Pierre. — Inv. A. LEMOINE.

## Service

## postal.

#### Le Saint-Pierre-Miquelon en Europe

| ST-PIERRE, dimanche | Arrivée à PARIS dimanche |
|---------------------|--------------------------|
| 14 mai 1893         | 28 mai 1893              |
| 28 mai              | 11 juin                  |
| 31 juin             | 25 Juin                  |
| 25 juillet          | 9 juillet                |
| 9 juillet           | 23 juillet               |
| 23 juillet          | 6 août                   |
| 6 août              | 20 août                  |
| 20 août             | 3 septembre              |

#### D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

| D. PARIS vendredi | Arrivée à ST-PIERRE vendredi |
|-------------------|------------------------------|
| 11 juillet        | 23 juin                      |
| 14 juillet        | 7 juillet                    |
| 21 juillet        | 21 juillet                   |
| 4 août            | 4 août                       |
| 18 août           | 18 août                      |
| 1er septembre     | 1er septembre                |
| 1er septembre     | 15 septembre                 |
| 15 septembre      | 29 septembre                 |